

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1031

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 57

I. - À la fin de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 541-6 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l'alinéa 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.